

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

**Procès-verbal de la 1179^e séance, tenue le mardi 11 novembre 2025, à 14 heures, à la salle
M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence**

PRÉSENCES : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, le vice-recteur adjoint à la recherche, Francis Gingras ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Ahlem Ammar, Carmela Cucuzzella, Hugo Ciaburro, Michel Janosz, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Simon De Denus, Jean-François Bouchard ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Sophie Parent, Marie-Josée Aubin, Mathieu Boivin, Marie Luquette ; les membres diplômés : Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Alexis Collette, Enrique Colindres, François Latendresse, Sonia Bachelier ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélineau, Chantal Bémeur, France Nadeau (en l'absence de Stéphanie Gagnon),

INVITATIONS : pour la délibération CE-1179-5.1, de l'École de santé publique : Nolwenn Noisel et Ludwig Vinches, professeurs agrégés au Département de santé environnementale et santé au travail ; pour la délibération CE-1179-5.2, de la Faculté de l'apprentissage continu : Isabelle Parent, responsable de programme ; pour la délibération CE-1179-5.3, de la Faculté de l'apprentissage continu : Paolo De Michele, responsable de programme ; pour la délibération CE-1179-5.5, de la Faculté des arts et des sciences : Lyne Da Sylva, directrice de l'EBSI ; pour la délibération CE-1179-6.1, de l'École de santé publique : Thomas Poder, professeur agrégé au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et Suhaila Rais, analyste ; pour la délibération CE-1179-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Bernard Bernier, professeur titulaire au Département d'anthropologie

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Vincent Poitou ; les doyennes, les doyens : Patrick Cossette, Frédéric Bouchard, Sylvie Dubois ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

CONSEILLÈRE EN

GOUVERNANCE : Danielle Salvail

CE-1179-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1178^e séance tenue le 14 octobre 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Comité de coordination UdeM – HEC – Poly
 - Faits saillants pour les années 2023-2024 et 2024-2025
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 École de santé publique – Département de santé environnementale et santé au travail
 - Modification au programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail (1-481-1-0)
 - 5.2 Faculté de l'apprentissage continu
 - Crédit d'un programme de Certificat en justice réparatrice (1-252-5-3)
 - 5.3 Faculté de l'apprentissage continu

- Création d'un Microprogramme de premier cycle en droit des affaires (1-325-6-0)
- 5.4 Faculté de l'apprentissage continu
 - Modification au Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle (1-186-6-2)
- 5.5 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
 - Création d'un programme de Certificat (1-059-5-0) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-059-7-0) en gestion de données
 - Modification afférente aux programmes de Certificat en gestion de l'information numérique (1-053-5-1) et de Certificat en archivistique (1-056-5-1)
- Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Ajout du programme de Certificat en gestion de données à la liste des programmes constitutifs de cinq baccalauréats par cumul avec appellation
- 6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
- 6.1 École de santé publique – Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
 - Modification aux programmes de Maîtrise (2-770-1-5) et de DESS (2-771-1-1) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-771-6-0) en évaluation des technologies de la santé
- 6.2 Faculté de médecine vétérinaire – Direction
 - Création d'un Microprogramme de troisième cycle *Une seule santé* (3-965-6-0)
- 6.3 Faculté des arts et des sciences – Centres d'études asiatiques
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études asiatiques (2-097-6-0)
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
- 7.1 Faculté de l'apprentissage continu
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de gérontologie et de soins palliatifs et de fin de vie
- 7.2 Faculté de médecine
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme postdoctorat en biochimie clinique
- 7.3 Faculté de pharmacie
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en développement du médicament
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance régulière
- 10. Clôture de la séance

CE-1179-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1178^e SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1178^e séance, tenue le 14 octobre 2025.

CE-1179-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1178^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1179-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point.

CE-1179-4.1 Comité de coordination UdeM – HEC – Poly

- Faits saillants pour les années 2023-2024 et 2024-2025

2025-A0033-1179-318

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants du Comité de coordination UdeM – HEC – Poly, pour les années 2023-2024 et 2024-2025, conformément au document 2025-A0033-1179-318.

CE-1179-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, président de la Sous-commission du premier cycle, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.5, assisté par les doyennes, doyens, ou vice-doyennes, vice-doyens, des facultés concernées.

Invitées, invités, pour la présentation des projets ou pour la période de questions : de l'École de santé publique : Nolwenn Noisel et Ludwig Vinches, professeurs agrégés au Département de santé environnementale et santé au travail (5.1) ; de la Faculté de l'apprentissage continu : Isabelle Parent, responsable de programme (5.2) Paolo De Michele, responsable de programme (5.3) ; de la Faculté des arts et des sciences : Lyne Da Sylva, directrice de l'EBSI (5.5).

CE-1179-5.1 École de santé publique – Département de santé environnementale et santé au travail

- Modification au programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail (1-481-1-0)

2025-A0033-1179-303, 303.1

La modification au programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail donne suite aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation et répond aux objectifs formulés dans le plan d'action qui en a découlé. Le titre du programme est modifié pour *Baccalauréat en santé environnementale et santé au travail*, correspondant au nom du Département (corigeant une confusion observée), et rendant mieux compte de sa teneur et de ses champs de formation et d'expertises. L'intitulé des orientations est également modifié en conformité, soit orientation *Santé environnementale* (auparavant intitulée *Santé publique environnementale*) et orientation *Santé au travail* (auparavant intitulée *Sécurité du travail*). Des ajustements sont apportés à la structure, de manière à assurer un cheminement plus souple et cohérent pour chacune des trois années du programme, et aux conditions d'admission (allégement des modalités et retrait d'exigences redondantes relativement aux cours de sciences). Les contenus de cours ont été revus et actualisés en fonction des précisions apportées aux objectifs de formation ; des cours jugés moins pertinents ont été retirés ou remplacés par des cours mieux appropriés ; des cours déjà existants provenant d'autres facultés ont été ajoutés, en lien avec des contenus de compétences recherchées ; des préalables ont été ajoutés à certains cours pour faciliter la cohésion du cheminement. Trois nouveaux cours de sigle MSN ont été créés, dont un stage d'immersion en milieu professionnel, permettant d'explorer différentes spécialités, en vue du choix de spécialisation à la troisième année du programme. La répartition des crédits est ajustée pour le programme modifié, comportant 59 crédits de cours obligatoires (tronc commun, segments 01 et 02), 11 crédits de cours obligatoires et 20 crédits de cours à option pour l'orientation Santé environnementale (segment 70 et bloc 72), ou 15 crédits de cours obligatoires et 16 crédits de cours à option pour l'orientation Santé au travail (segment 71 et bloc 72). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-303.

On prend note de coquilles à corriger dans le document de présentation. Des cours offerts par la Faculté des arts et des sciences ayant été retirés de la structure du programme, on souligne l'importance de s'assurer que les directions des départements concernés ont été informées ; un suivi sera effectué afin de vérifier que cette démarche a bien été complétée. On prend note d'une remarque, afin de prévoir des stratégies de recrutement et un plan de communication qui soient définis en regard des nouvelles modalités et contenus du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail (1-481-1-0) –comportant la modification du titre du programme pour *Baccalauréat en santé environnementale et santé au travail*–, au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique, conformément au document 2025-A0033-1179-303.

CE-1179-5.2 Faculté de l'apprentissage continu

- Crédit d'un programme de Certificat en justice réparatrice (1-252-5-3)

2025-A0033-1179-304, 304.1

La proposition de la création d'un programme de Certificat en justice réparatrice veut répondre aux besoins de formation dans ce domaine novateur, en matière de résolution de conflits et de médiation dans divers contextes sociaux, communautaires et judiciaires, dans une perspective de facilitation de dialogues réparateurs ou d'autres mesures réparatrices qui soient adaptés à une pluralité de contextes. La structure du programme totalise 30 crédits, répartis selon 18 crédits de cours obligatoires (fondements, enjeux juridiques, résolution de conflits, etc.), de 9 à 12 crédits de cours optionnels (approfondissement de pratiques selon des thématiques particulières), et jusqu'à 3 crédits de cours au choix. Quatre nouveaux cours de sigle VIO sont créés, couvrant des contenus relatifs aux fondements et aux enjeux de la justice réparatrice, aux méthodes et techniques, et aux contextes spécifiques et pratiques de cette approche. La création du programme proposé favorisera le positionnement de l'Université de Montréal comme un acteur clé dans le développement de pratiques de justice réparatrice, en complémentarité avec les programmes existants en criminologie et victimologie, et en réponse aux attentes sociales pour une justice plus humaine et inclusive. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-304.

Une question portant sur ce point, il est précisé qu'à cette étape, il n'a pas été envisagé d'intégrer le programme proposé à la liste des programmes constitutifs du baccalauréat par cumul avec appellation en Études du phénomène criminel (FAS et FAC). Vu la variété, observée ou recherchée, des cheminements de formation, notamment, en regard de modalités d'accès à un ordre professionnel, il est apparu important d'identifier préalablement les enjeux d'une telle intégration de cheminements, et de prévoir, par la suite, le défi relié aux modalités de communication de telles formules.

La Faculté de droit abritant une clinique de soutien aux victimes, on mentionne la possibilité de développer de passerelles avec le programme proposé, par exemple, pour des activités pratiques.

Une remarque portant sur la teneur de la consultation auprès d'autres facultés concernées par des cours intégrés ou retirés de la structure de programmes, on prend note de s'assurer que, dans ce processus, la direction facultaire (décanat ou vice-décanat) ait été informée.

À la suite d'une suggestion en ce sens, on prend note de sélectionner « oui » à la rubrique a) de la section « Développement durable, Équité, diversité et inclusion, et Premiers Peuples » du formulaire de modification (section Contexte et résumé du projet).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études approuve la création d'un programme
de Certificat en justice réparatrice (2-252-5-3), à la Faculté de
l'apprentissage continu, conformément au document 2025-
A0033-1179-304.

CE-1179-5.3 Faculté de l'apprentissage continu

- Crédit d'un Microprogramme de premier cycle en droit des affaires (1-325-6-0)
2025-A0033-1179-305, 305.1

La proposition de la création d'un Microprogramme de premier cycle en droit des affaires vise à répondre à des besoins spécifiques de connaissances dans ce domaine pour les personnes œuvrant dans le milieu des affaires ou dans le domaine de la gestion. Composée de cours déjà existants, et constituée d'un bloc obligatoire de 3 crédits (cours d'introduction en droit), la structure du microprogramme comporte également six blocs de cours à option (12 crédits devant être complétés), chacun associé à un axe de formation essentiel à l'un ou l'autre des domaines de pratique (droit des entreprises et des sociétés ; obligations et contrats commerciaux ; actifs, garanties et financement ; fiscalité ; responsabilité de l'entreprise ; droit du travail). Comparativement aux formations courtes offertes par d'autres institutions dans des domaines comparables, le microprogramme proposé s'en distingue avantageusement, par sa portée, la disponibilité de l'offre de cours et de la formation, et la souplesse des modalités de formation possibles. Pour ses programmes en droit, dans le cadre d'un protocole d'entente, la Faculté de l'apprentissage continu collabore étroitement avec la Faculté de droit ; celle-ci a été consultée sur le projet de microprogramme, et l'a reçu favorablement. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-305.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études approuve la création d'un
Microprogramme de premier cycle en droit des affaires (1-325-6-0),
à la Faculté de l'apprentissage continu, conformément au document
2025-A0033-1179-305.

CE-1179-5.4 Faculté de l'apprentissage continu

- Modification au Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle (1-186-6-2)

2025-A0033-1179-306, 306.1

La modification au Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle se pose à la suite de la refonte du programme de Certificat correspondant, devenu le *Certificat en pratiques rédactionnelles*. Le titre du Microprogramme est pareillement modifié, et les ajustements de concordance sont apportés aux objectifs, à la structure et aux contenus de cours. L'implantation du microprogramme modifié est prévue au trimestre d'été 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-306.

On signale l'intérêt présenté par la modernisation du microprogramme et du programme de Certificat, dont les contenus en édition numérique, et on invite à adapter en ce sens la promotion de ces programmes. On évoque la possibilité d'examiner la pertinence de définir des passerelles avec le programme de DESS en édition numérique de la Faculté des arts et des sciences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle (1-186-6-2) –comportant la modification du titre du programme pour *Microprogramme de premier cycle en pratiques rédactionnelles*–, à la Faculté de l'apprentissage continu, conformément au document 2025-A0033-1179-306.

CE-1179-5.5 Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

- Crédit d'un programme de Certificat (1-059-5-0) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-059-7-0) en gestion de données
- Modification afférente aux programmes de Certificat en gestion de l'information numérique (1-053-5-1) et de Certificat en archivistique (1-056-5-1)

Faculté des arts et des sciences – Direction

- Ajout du programme de Certificat en gestion de données à la liste des programmes constitutifs de cinq baccalauréats par cumul avec appellation

2025-A0033-1179-284, 284.1

La proposition de la création d'un programme de Certificat et d'un Microprogramme en gestion de données veut répondre à de nouveaux besoins de formation dans ce domaine, lequel nécessite l'usage d'outils et de méthodes spécifiques, différents de ceux nécessaires à la gestion des documents ou de l'information numérique en général, et présente des enjeux éthiques et juridiques importants, exigeant ainsi des compétences pour lesquelles il existe peu de formations universitaires. Les objectifs de formation couvrent des composantes liées au respect des lois et règlements en vigueur et au respect de la vie privée ; à l'imputabilité ; à la garantie de la préservation à long terme des données ; à la découvrabilité et à la valorisation des contenus scientifiques et culturels représentés par des métadonnées. Trois nouveaux cours de sigle SCI sont créés, portant sur des contenus fondamentaux sur la nature des données et le contexte de leur gestion, ainsi que sur les opérations de base de gestion de données (protection et diffusion) et les outils nécessaires pour cette gestion. Le Microprogramme comportera 9 crédits de cours obligatoires, auxquels s'ajouteront, dans le programme de Certificat, 18 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

La modification aux programmes de Certificat en gestion de l'information numérique et de Certificat en archivistique vise à retirer de la structure le cours ARV 2955, aboli, et à le remplacer par le cours SCI 2955 (création d'un nouveau sigle pour ce cours).

L'ajout du programme de Certificat en gestion de données est proposé à la liste des programmes constitutifs des baccalauréats par cumul avec appellation incluant le programme de Certificat en gestion de l'information numérique, soit les baccalauréats avec appellation : Environnement, société et transitions ; Études du phénomène criminel ; Fondements et pratiques en sciences sociales et santé ; Pratiques de la communication ; Sciences de la population.

L'implantation des programmes créés et des modifications aux programmes existants est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-284.

Des félicitations sont présentées, les programmes proposés répondant à des besoins importants de formation, et pouvant être intégrés dans un parcours de baccalauréat par cumul avec appellation (dans le cadre de programmes existants ou à développer, par exemple, en combinaison au programme de *Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable* de la Faculté de l'apprentissage continu).

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les différents modèles de données pouvant être couverts par les contenus de cours (une liste est présentée à l'annexe 1 du document de présentation) et sur les modalités selon lesquelles l'enseignement proposé dans un cours choisira de les articuler, et sur les démarches d'analyse des besoins et du marché, en vue de définir un ensemble cohérent de formation en gestion de données. On mentionne que les nouveaux cours créés pourront être intégrés à la structure de programmes pour lesquels des contenus en gestion de données seraient pertinents. À la suite d'une intervention, on mentionne que les domaines étudiés à l'EBSI ne correspondent pas à des contenus propres à l'informatique de données. À la suite d'une question, les membres échangent sur la différenciation entre un programme de Certificat et un programme de Mineure (généralement développé en lien avec des programmes correspondants de Majeure et de Baccalauréat).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études approuve, à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, et à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la création d'un programme de Certificat (1-059-5-0) et d'un Microprogramme de premier cycle (1-059-7-0) en gestion de données,
- la modification afférente aux programmes de Certificat en gestion de l'information numérique (1-053-5-1) et de Certificat en archivistique (1-056-5-1),
- l'ajout du programme de Certificat en gestion de données à la liste des programmes constitutifs de cinq baccalauréats par cumul avec appellation,

conformément au document 2025-A0033-1179-284.

CE-1179-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présidente de la Sous-commission des études supérieures, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.3, assistée par les doyennes, doyens, ou vice-doyennes, vice-doyens, des facultés concernées.

Invitées, invités, pour la présentation des projets ou pour la période de questions : de l'École de santé publique : Thomas Poder, professeur agrégé au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et Suhaila Rais, analyste (6.1) ; de la Faculté des arts et des sciences : Bernard Bernier, professeur titulaire au Département d'anthropologie (6.3).

CE-1179-6.1 École de santé publique – Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

- Modification aux programmes de Maîtrise (2-770-1-5) et de DESS (2-771-1-1) et au Microprogramme de deuxième cycle (2-771-6-0) en évaluation des technologies de la santé

2025-A0033-1179-307, 2025-A0033-1179-308, 2025-A0033-1179-309

La modification aux programmes de Maîtrise et de DESS et au Microprogramme en évaluation des technologies propose principalement la mise à jour des contenus et des objectifs, en regard de besoins croissants de formation, et en regard de l'évolution des technologies de la santé (dont des contenus sur les modes d'intervention et sur les outils numériques), tout en considérant également l'évolution des expertises présentes au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé. La modification au programme de Maîtrise vise à maintenir les cours obligatoires essentiels (tronc commun, bloc 01A), à élargir et faciliter les choix de cours à options, afin de refléter la diversité des approches, et à intégrer des notions qualitatives adaptées aux interventions complexes. La répartition des crédits est ajustée, et les deux options actuelles du programme sont remplacées par deux modalités : la Modalité générale avec mémoire de recherche (comportant 39 crédits de cours obligatoires, dont 18 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits de cours à option), et la Modalité avec stage ou travail dirigé (comportant 33 crédits de cours obligatoires, dont 12 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage ou d'un travail dirigé, et 12 crédits de cours à option). Trois cours de sigle ASA sont créés pour le travail dirigé, le stage et le mémoire. La modification au programme de DESS et au Microprogramme se pose en concordance avec celle apportée au programme de Maîtrise. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte aux documents 2025-A0033-1179-307 à 309.

En réponse à une question, une précision porte sur les modalités de gestion d'une documentation exigée pour les candidatures internationales.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise (2-770-1-5) et de DESS (2-771-1-1), et au Microprogramme de deuxième cycle (2-771-6-0) en évaluation des technologies de la santé, au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, conformément aux documents 2025-A0033-1179-307, 2025-A0033-1179-308 et 2025-A0033-1179-309.

CE-1179-6.2 Faculté de médecine vétérinaire – Direction

- Création d'un Microprogramme de troisième cycle *Une seule santé* (3-965-6-0)

2025-A0033-1179-310

La proposition de la création d'un Microprogramme de troisième cycle *Une seule santé* a considéré l'intérêt notable pour cette formation, observé à la suite de la consultation auprès des membres des milieux professoral, étudiant et de recherche. Conçu en complémentarité avec le microprogramme de deuxième cycle correspondant, et partageant ses qualités interfacultaire et interdisciplinaire, le microprogramme proposé offrira une formation à l'approche *Une seule santé* (USS) en regard des enjeux complexes *santé humain-animal-environnement*, combinée à l'acquisition de connaissances ou d'approches portant sur des thématiques et enjeux pertinents (écoresponsabilité ; développement durable ; équité, diversité et inclusion). Huit facultés participeront à la gestion du microprogramme, et la Faculté de médecine vétérinaire agira comme faculté fiduciaire. La structure du microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Cinq cours de sigle PLU de niveau du troisième cycle sont créés.

Après vérification, la date d'implantation du microprogramme sera prévue au trimestre d'automne 2027 (au lieu du trimestre d'été 2026). La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-310.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la modalité d'évaluation des cours (Succès/Échec [SVN – Sans valeur numérique] ; cette modalité figurera au relevé de notes, étant celle adoptée par les instances ; une grille d'équivalence pourra être utilisée pour convertir la note SVN à une note littérale [LTC], pour référence au besoin) ; sur les modalités du cours PLU 7200 et la teneur des crédits attribués à ce cours (une précision sera apportée à la documentation d'information).

Une question portant sur la possibilité que le cours PLU 7003– *Transdisciplinarité et collaboration* présente des contenus en dédoublement du cours SHA 7055, et après discussion, on convient d'analyser ces contenus, de manière à identifier tant les dédoublements que les interactions possibles (par exemple, dans une perspective d'attribution d'équivalence) ; on précise que les contenus du cours PLU 7003 sont abordés selon la perspective *Une seule santé*, et, de ce fait, selon des approches caractéristiques, associées à cette thématique. Dans le cas où, à la suite de la vérification mentionnée, on conviendrait de modifications au cours PLU 7003 ou à son intitulé, celles-ci pourront être traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs.

La Commission félicite la Faculté de médecine vétérinaire, ainsi que les facultés participantes, pour la qualité du projet présenté, et souligne l'exemplarité de la collaboration interfacultaire qui en émane.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de troisième cycle *Une seule santé* (3-965-6-0), à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction), conformément au document 2025-A0033-1179-310.

CE-1179-6.3 Faculté des arts et des sciences – Centre d'études asiatiques

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études asiatiques
(2-097-6-0)

2025-A0033-1179-314

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études asiatiques s'inscrit dans une perspective de développement de formations de deuxième cycle, laquelle pourra s'étendre jusqu'à l'établissement d'un programme de Maîtrise (éventuellement, selon une formule gigogne). Répondant à une forte demande en regard de telles formations, le microprogramme proposé bénéficierait de l'appui de la Faculté des arts et des sciences, du Centre d'études et de recherches internationales—CÉRIUM et de plusieurs ressources de l'Université, ainsi que d'expertises spécialisées et d'une offre de cours déjà existante, bonifiée par la création de deux nouveaux séminaires de sigle AES. Le Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option, et présente des contenus de formation liés aux enjeux et débats propres aux études asiatiques, auxquels sont intégrées des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que l'étude des problématiques interculturelles et de genre ; à ces contenus, s'ajoutent des cours de langues et de lectures dirigées. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-314.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en études asiatiques (2-097-6-0), au Centre d'études asiatiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1179-314.

CE-1179-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, présente les plans d'action inscrits aux points 7.1 à 7.3, assisté par les doyennes, doyens, ou vice-doyennes, vice-doyens, des facultés concernées.

CE-1179-7.1 Faculté de l'apprentissage continu

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de gérontologie et de soins palliatifs et de fin de vie

2025-A0033-1179-315, 315.1

Le plan d'action mentionné en rubrique répond aux recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de Certificat en gérontologie (1-377-5-0) et du Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie (1-630-6-0). Les conclusions de la Sous-commission d'évaluation des programmes ont souligné la pertinence sociale de ces formations, l'expertise et la disponibilité du corps enseignant, la forte collaboration avec des parties prenantes externes, l'intégration de certains cours dans divers programmes universitaires, favorisant l'interdisciplinarité, et la croissance des taux de diplomation. En regard des enjeux et défis identifiés dans les recommandations de la Sous-commission, cinq objectifs ont été définis, liés principalement au positionnement et à la mise à niveau des programmes, à l'analyse des méthodologies d'enseignement et à la définition d'approches mieux appropriées, et à l'analyse des causes de l'attrition. La

présentation reporte au document 2025-A0033-1179-315 ; le document 2025-A0033-1179-315.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'apprentissage continu, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de gérontologie et de soins palliatifs et de fin de vie, conformément au document 2025-A0033-1179-315.

CE-1179-7.2 Faculté de médecine

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de postdoctorat en biochimie clinique

2025-A0033-1179-316, 316.1

Le programme de Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique (3-465-1-1) constitue un programme unique offert en français et qui satisfait aux normes canadiennes de cette spécialisation. Ses forces tiennent à sa capacité à susciter une grande appréciation en regard de la réussite aux examens de certification ; à l'expertise variée du corps enseignant ; au haut taux de diplomation à l'intérieur de la durée prévue du programme ; à l'excellent taux d'emploi des personnes qui en sont diplômées. En réponse aux recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes, six objectifs ont été définis, en regard d'enjeux liés principalement à la visibilité du programme ; aux modalités d'admission selon un guichet unique et en fonction de l'accueil des candidatures ; à l'adéquation des contenus de formation en regard des standards recherchés par les associations professionnelles ; à la diversification des lieux de stage ; à l'évaluation de la charge de travail. La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-316 ; le document 2025-A0033-1179-316.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de postdoctorat en biochimie clinique, conformément au document 2025-A0033-1179-316.

CE-1179-7.3 Faculté de pharmacie

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en développement du médicament

2025-A0033-1179-317, 317.1

L'évaluation des programmes en développement du médicament (DESS en développement du médicament [2-670-1-0] ; Maîtrise en sciences pharmaceutiques option développement du médicament [2-670-1-1] ; Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament [2-670-6-1]) a constaté leur qualité en regard de la pertinence de la formation pour répondre aux besoins de la société et de la main-d'œuvre ; des profils variés des étudiantes et des étudiants ; de la qualité des

enseignements ; de l'arrimage réel avec le marché du travail ; de la qualité de la préparation pour la transition professionnelle. En réponse aux recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes, sept objectifs ont été définis, en regard de la mise à jour des formations, afin de mieux refléter les réalités et l'évolution de ce domaine ; de l'analyse et du développement des méthodes d'apprentissage (laboratoires ; exercices pratiques) ; de l'élaboration d'un référentiel de compétences (notamment, en regard de la préparation aux stages et de la mise en application des compétences). La présentation reporte au document 2025-A0033-1179-317 ; le document 2025-A0033-1179-317.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de pharmacie, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes en développement du médicament, conformément au document 2025-A0033-1179-317.

CE-1179-8 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1179-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 9 décembre 2025, à 14 heures.

CE-1179-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté le 9 décembre 2025, délibération CE-1180-2.

La présidente,

Pascale Lefrançois

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot